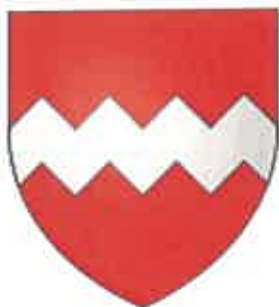




Plan Communal de Sauvegarde
de la Commune de CUINCHY
VERSION PUBLIQUE



Approuvé le 20 juin 2025

Mis à jour le 18 juin 2026

ARRETE MUNICIPAL
Du 20 juin 2025
portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de CUINCHY

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, incendie, sismique, cyclone, tempête, canicule;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de CUINCHY est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le sous-Préfet de BETHUNE et à Monsieur le Président de la CABBALR.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est présenté au Conseil Municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 6 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie (version publique).

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de BETHUNE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à CUINCHY, le 20 juin 2025

Le Maire,

Dominique DELECOURT

SOMMAIRE

1 – Identification des risques sur la commune

page -01-

1.1 – Liste des aléas

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Etablissements sensibles
- Populations nécessitant une attention particulière
- Autres vulnérabilités

2 – Organiser la réponse communale

page -05-

2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma)

2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)

2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale

2.4 – Organisation de l'alerte

- Liste des contacts pour la préfecture
- Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique

2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

page -13-

3.1 – Moyens humains

3.2 – Moyens matériels

4 -Annexes :

page-16-

4.1 -Annuaire de crise

4.2 - Fiches actions

4.3 - Liste du personnel communal

4.4 -Liste du CPI de CUINCHY

4.5 - Liste des professeurs des écoles

4.6 – Plan de la Commune

4.7 – Modèle d'arrêté de réquisition

4.8 – Modèle d'arrêté d'interdiction de circulation

4.9 – Exercices

4.10 - Liste des bâtiments équipés d'un défibrillateur

4.11 – Fiche de demande de déclenchement de FR-Alert

4.12 – Le message d'alerte

4.13 Main courante

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- .Inondation, remontée de nappe
- .Séisme, mouvement de terrain
- .Tempête, canicule


Aléas technologiques :

- .Pollution des sols
- .Risques miniers
- .Nuage toxique
- .Incendie, explosion
- .Coupure d'électricité prolongée

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : 1776 habitants
- Nombre de logements par rue :
 - Cité du Nouveau Monde : 7
 - Place l'Abbé Cazin : 1
 - Place Jean Moulin : 6
 - Rue Anatole France : 83
 - Rue Danton : 16
 - Rue des Brasseurs : 7
 - Rue du 8 Mai : 18
 - Rue Emile Basly : 76
 - Rue Henri Sellier : 11
 - Rue Jean Jaurès : 146
 - Rue Jules Guesde : 31
 - Rue Léon Blum : 22
 - Rue Marcelin Berthelot : 23
 - Rue Pasteur : 27
 - Rue Robespierre : 6
 - Rue Voltaire : 35
 - Ruelle du Moulin : 4
 - Place Pierre Sépard : 4
 - Route Nationale : 33
 - Rue Aimé Quéva : 8
 - Rue Camille Desmoulins : 4
 - Rue des Baigneurs : 6
 - Rue du Cheminet : 5
 - Rue Edouard Ratajczak : 10
 - Rue Emile Zola : 8
 - Rue Jean Jacques Rousseau : 16
 - Rue Jules Ferry : 16
 - Rue Julien Clément : 13
 - Rue Marcel Cabiddu : 32
 - Rue Neuve : 10
 - Rue Raoul Briquet : 3
 - Rue Roger Salengro : 16
 - Clos Pasteur : 4

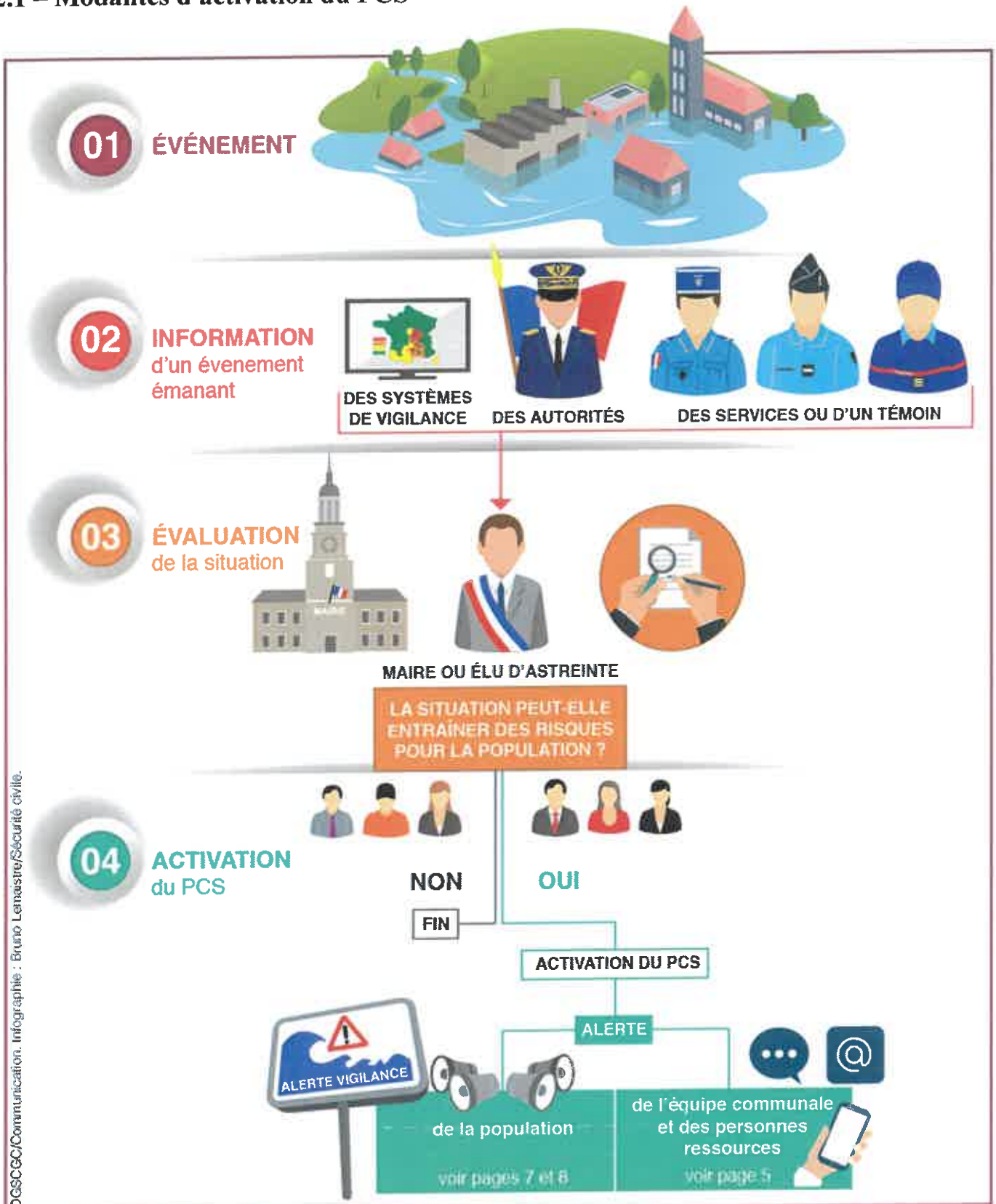
Etablissements sensibles

Désignation	Nom responsable			Obs.
		<i>Prof.</i>	<i>Dom.</i>	
Maison de retraite	Kowalczuk Vianney			
Centre éducatif renforcé	Cannesson Pierre			
Ecole primaire	Jourdain Lucie			
Ecole de musique	Dellise Christelle			

--	--	--	--	--	--

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



2.2 – Organisation du dispositif communal



Le maire : Directeur des Opérations de Secours

Monsieur Dominique DELECOURT



1^{er} adjoint : Mme Joëlle BARIL



2^{ème} adjoint : M. Guillaume SNAET



Coordination des moyens et des actions

Titulaire : Mme Rohart Maëlle



Suppléant 1 : Mme Castel Aurore



Suppléant 2 : Mme Adeline Hadad



Localisation de la cellule de crise : Mairie (PCC*)



@ : cuinchy@orange.fr

* Poste de Commandement Communal



Equipes terrain

Responsable **alerte** : Hubert Dassonville



Responsable **logistique** : Alexandre Salembier



Responsable **logistique 2** : Grégory Deramaux

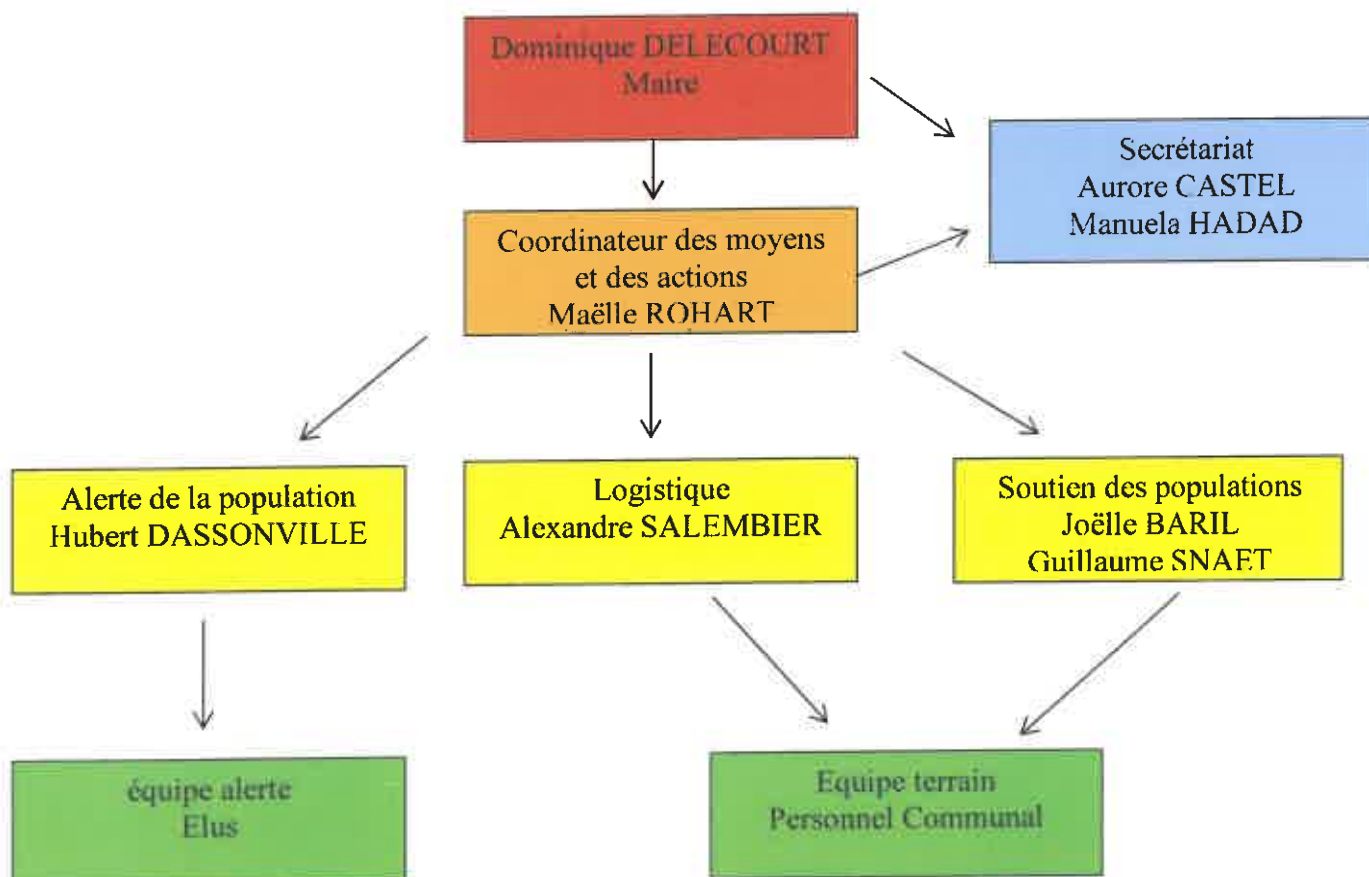


Responsable **logistique 3** : Benjamin Dupretz



2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours	Annexe n° 4.2
Fiche Coordinateur des moyens et des actions	Annexe n° 4.2
Fiche Alerte de la population	Annexe n° 4.2
Fiche Soutien des populations	Annexe n°4.2
Fiche Responsable logistique	Annexe n°4.2
Fiche secrétariat	Annexe n°4.2



2.4 – Organisation de l'alerte

2 adresses mails : pref-crise62@pas-de-calais.gouv.fr
pref-cadre-permanence@pas-de-calais.gouv.fr

Téléphone : En semaine entre 8h00 et 18h00
Le week-end et la nuit et demander le cadre de permanence



















Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :


- **Toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique, ...
- **Une partie de la population** : inondation, incendie, explosion, ...

Alerte générale		
Moyens	Lieu	Obs.
Porte-à-porte		
Automate d'appel France alerte		Liste de diffusion géographique

Voir Annexe 4.11 fiche de demande de déclenchement Fr alert à envoyer par mail en préfecture + téléphoner

Personne relais : Céline Drumez Hubert Dassonville  :  :	Quartier Ruelle du moulin, Jean Jacques rousseau, Jean Jaurès, Aimé Quéva
Personne relais : Stéphanie Blocquet Jean-Marc Delsert  :  :	Quartier Rue Marcelin Berthelot, Neuve, Jean Jaurès
Personne relais : Pierre Fache Maxime Gallet  :  :	Quartier Rue Anatole France
Personne relais : Joëlle Baril Thierry Caron  :  :	Quartier Rue Julien Clément, Marcel Cabiddu, Edouard Ratajczak, place Jean Moulin
Personne relais : Roseline Rensy Sophie Michel  :  :	Quartier Rue Roger Salengro, Henri Sellier, Léon Blum, Jules Ferry, du 8 mai
Personne relais : Guillaume Snaet Gaëlle Ledoux  :  :	Quartier Rue Voltaire, Robespierre, Jean Jaurès
Personne relais : Cindy Habourdin Michèle Lefebvre  :  :	Quartier Rue des Baigneurs, Jules Guesde, Pasteur, Place Pierre Sémard
Personne relais : David Ramard Christophe Doublet  :  :	Quartier Route Nationale, Raoul Briquet, Emile Zola, Cité du nouveau Monde
Personne relais : Lucile Capet Arnaud Furstenuau  :  :	Quartier Rue Emile Basly, Danton, du Cheminet, des Brasseurs, Camille Desmoulins

Alerte spécifique

Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du canal :	Personne relais : contacter l'écluse  : Contrôleur d'astreinte	

2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche reflexe – annexe n°...)

Lieux d'accueil de la population					
Type de bâtiment / adresse	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
		Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle des fêtes		X		Cuisine sur place	sanitaires
Salle Isabelle Aubret		X		Réfrigérateur sur place	sanitaires
Complexe sportif		X		Cuisine au restaurant municipal (en face)	Sanitaires + douches
Mairie		X		Réfrigérateur sur place	Sanitaires

Matériel disponible			
Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	quantité
Lits enfants + draps+couvertures	Ecole maternelle		X 25
Lits de camp enfants + draps	Grenier mairie		X 20
Denrées	Restaurant Municipal	Sébastien Dubois	
Denrées	CCAS	Joëlle Baril	
Lampes électriques	Garderie périscolaire		X 2
Lits de camp adultes	Local ALSH		X 20
Fontaine à eau	Restaurant Municipal		X 1
Fontaine à eau	Ecole maternelle		X 1
Réfrigérateurs	Services techniques		X 2
Duvet	Local ALSH		X 4
Tente 2 s (2personnes)	Local ALSH		X 2
Tentes canadiennes (6 personnes)	Local ALSH		X 6
Réchauds	Local ALSH		X 4
Bouteilles de gaz	Services techniques		X 4

Groupe électrogène	Services techniques		X 1
photocopieurs	Mairie et école		X2

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement			
Nom	☎:	📧:	Obs.
Sapeurs-pompiers volontaires	Voir annexes 4.4		

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	adresse	☎ : ☎ :	Domaine de compétence
Delannoy Alison			infirmière
Hourdequin Angélique			infirmière
Paniez Céline			infirmière
De Zorzi Emmanuelle			infirmière
Buchwald Serge			dentiste
Carpentier Aline			dentiste
Fraquet Eddy			dentiste
Demey Sébastien			Médecin généraliste
Fardoux Marine			Médecin généraliste
Pau Clément			Chiropracteur
Delattre Héloïse			psychiatre
Crepin Charlotte			podologue pédicure
Vincent Eugénie			sage-femme
Lachery Philippe			kinésithérapeute
Moyniez Geoffrey			psychiatre
Gros Christelle			orthoptiste
Leroux Perrine			pharmacienne



Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	nom	adresse	☎ : ☎ :
Anglais	Duseyau David		
Anglais	Lelieux Séverine		
Anglais	Millot Isabel		
Espagnol	Becque Flavie		

Responsables d'association			
Type d'association	nom	adresse	☎: 📧:
Cuinchy solidarité	Baril Joëlle		
Football club	Cresson Didier		
Les enfants de la pétanque	Caron Thierry		
Parents d'élèves	Becque Flavie		
Un combat pour Jules et Victor	Castagnoli Valérie		
Les Archers	Hennequin Christophe		
Volley-ball	Courcol Jean-Christophe		
NewDance & Twirl	Delvallez Fleur		
Cuinchy country west	Cointe Nathalie		
Au nom de la rose	Snaet Guillaume		
La maison du temps libre	Baril Joëlle		
Comité des fêtes et des loisirs	Dandre Muriel		
Ecole de musique	Dellise Chrsitelle		
USEP de l'école de Cuinchy	Rudowicz Corinne		
De Fil en Aiguille	Loison Annie		
Club philatélique la semeuse	Parein Joël		
L'Harmonie Municipale	Leclercq Martine		
Club d'histoire	Michel Caron		
Don du sang	Caron Leclercq Magali		
Médaillés du travail	Eric Dubois		
L'unité des sapeurs-pompiers	Desbacq David		
Les Jeunes sapeurs-pompiers	Rousseaux Bernard		
L'Art et la Manière	Mistral Marguerite		
Les Anciens combattants	Druart Jean-Claude		
La chasse du haut Cuinchy	Lemaire Michel		
La Chasse Bas Cuinchy	Goulois Thierry		
La bourriche Cuinchinoise	Loison Yves		
Excel'Lens	Fauvergue Thomas		

Personnes ressources			
Nom	adresse	☎: 📧:	Compétences particulières
Cappe			
Lefebvre Delphine			
GAEC Lemaire			

Matériels Techniques



• Détenus par la commune

Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Obs.
Débroussailleuse	2	Services techniques	Alexandre Salembier	
Souffleur	2	Services techniques	Alexandre Salembier	
Tronçonneuse	1	Services techniques	Alexandre Salembier	
Tondeuse	1	Services techniques	Alexandre Salembier	
Karcher	1	Services techniques	Alexandre Salembier	


3.2 – Moyens matériels

Véhicules

• Détenus par la commune

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 /  responsable	Obs.

• Détenus par un particulier

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 /  responsable / propriétaire	Obs.





4 – Annexes

4.1 – Annuaire de crise


Autorités			
Qualité	Nom	☎ / 📱	Obs.
Préfet	Lauch François-Xavier		
Sous-préfet	Bécoulet Sébastien		
Président du conseil général	Leroy Jean-Claude		
Maire commune Givenchy les la Bassée	Herbaut Emmanuel		
Maire commune Cambrin	Sébert Géraldine		
Maire commune Festubert	Loiseau Gérard		
Maire commune Violaines	Castell Jean-François		
Président CABBALR	Gacquère Olivier		

Membres du Conseil Municipal			
Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 dom.	Obs.
Delecourt Dominique			
Baril Joëlle			
Blocquet Stéphanie			
Capet Lucile			
Caron Thierry			
Dassonville Hubert			
Delsert Jean-Marc			
Doublet Christophe			
Drumez Céline			
Fache Pierre			
Furstenau Arnaud			
Gallet Maxime			
Habourdin Cindy			
Ledoux Gaëlle			
Lefebvre Michèle			
Michel Sophie			
Ramard David			
Rensy Roseline			
Snaet Guillaume			




Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	 /  prof.	 /  dom.	Obs.
Rohart Maëlle			
Castel Aurore			
Hadad Adeline			
Salembier Alexandre			
Deramaux Grégory			
Dupretz Benjamin			




Membres bénévoles du CCAS





Nom	 /  prof.	 /  dom.	Obs.
BASTIEN Jean-Michel			
DUBOIS Francis			
LOISON Annie			
RUBY Marie-Jeanne			
PEWINSKI Hélène			
DURIEZ Stéphanie			
BUTEZ Roger			
VERSCHUEREN Gilles			





Annuaire des services

Services	 heures ouvrables	 /  astreinte	Obs.
Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet • SIDPC • 			
Sapeurs-pompiers : <ul style="list-style-type: none"> • Centre de secours • CODIS 			
Police / Gendarmerie : <ul style="list-style-type: none"> • Commissariat • Brigade 			
SAMU			
Direction départementale des territoires (DDT)			

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)			
Agence régionale de la santé (ARS)			
Conseil Départemental :			
Ecluse			

Opérateurs			
Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Electricité : • .ENEDIS •			
Gaz : • GRDF •			
Distributeur eau potable			
Réseau assainissement			
Ramassage ordures			
Transport collectif			
Exploitant éoliennes			
Eclairage public			

Divers			
Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
SIVOM de l'Artois			

Lieux publics			
Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ecole			
Complexe sportif			
Maison de retraite			

4.2– Fiches réflexe

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- ❖ Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet et convoque les membres du PCC
- ❖ Informe la Préfecture et la Sous-Préfecture que le PCC est activé et communique les numéros de téléphones du PCC
- ❖ Dirige les actions de son équipe municipale
- ❖ Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les membres du PCC
- ❖ Décide des actions à mener
- ❖ Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- ❖ S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- ❖ Communique avec la population et les médias
- ❖ Renseigne les autorités
- ❖ Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- ❖ Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ❖ Soumet à l'autorité préfectorale les mesures déjà prises, les mesures envisagées, dès que le Préfet devient, le Directeur des Opérations de Secours
- ❖ Fait état aux autorités des difficultés dans la mise en œuvre des consignes

- ❖ S'assure de la mise en place du dispositif
- ❖ Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- ❖ Anime la cellule de crise communale (PCC)
- ❖ Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- ❖ Centralise les compte-rendu et les demandes provenant du terrain
- ❖ Elabore le point de situation
- ❖ Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- ❖ Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Fiche Responsable Alerte de la population – Hubert DASSONVILLE

- ❖ Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- ❖ Rédige le message d'alerte à la population
- ❖ Met en place le circuit d'alerte de la population
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- ❖ En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

- ❖ Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- ❖ Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- ❖ Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- ❖ Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- ❖ Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

- ❖ Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- ❖ Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- ❖ Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- ❖ Fait acheminer le matériel
- ❖ En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- ❖ Ferme les voies et met en place les déviations

- ❖ Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- ❖ Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- ❖ Assure l'accueil téléphonique
- ❖ Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)
- ❖ Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ❖ Rédige les arrêtés
- ❖ Assure la rédaction et la transmission des mails et messages
- ❖ Informe le Préfet sous l'autorité du Maire
- ❖ Archive l'ensemble des documents liés à la crise

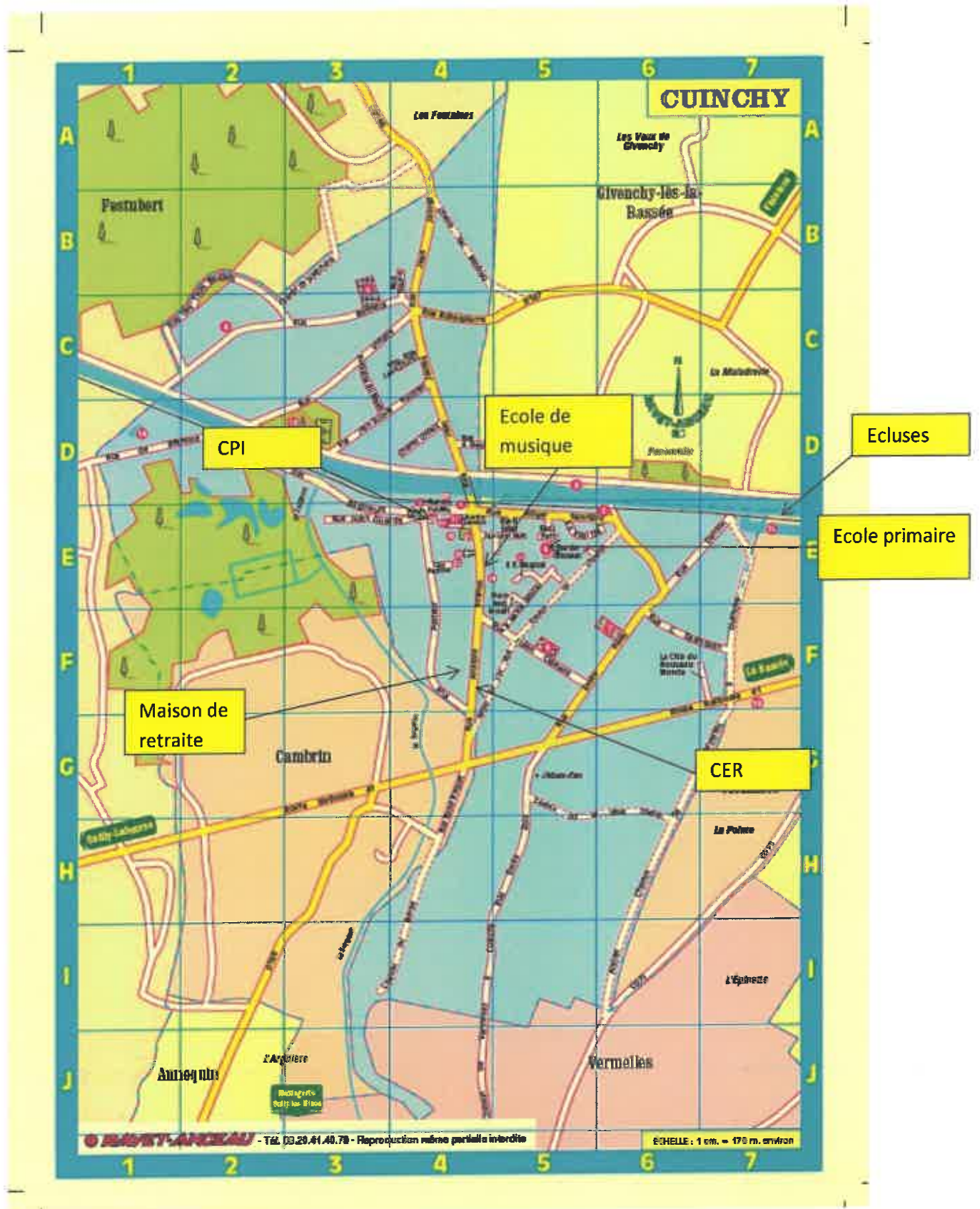
Annexe n°4.3 – Liste du personnel communal

- ROHART Maëlle
- HADAD Adeline
- CASTEL Aurore
- DE SAINT ESTEBAN Laurie
- DUBOIS Sébastien
- GUILMAIN Muriel
- GUILMAIN Elisa
- LOUCKX Patricia
- CROUZET Marie
- DOLLET Cathy
- LESIEU Stéphanie
- SALEMBIER Alexandre
- DUPRETZ Benjamin
- DERAMAUX Grégory

Annexe n°4.5 - Liste des professeurs des écoles

- JOURDAIN Lucie
- THULLIER Laurent
- MARLE Rebecca
- BECU Christelle
- LEPLUS Corinne
- RUDOWICZ Corinne

Annexe n°4.6 PLAN DE LA COMMUNE DE CUINCHY



Annexe n°4.7 Modèle d'arrêté de réquisition



Le maire de la commune de CUINCHY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....
.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à *expliquer le plus possible*.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....

Le maire,

Annexe n°4.8 Modèle d'arrêté d'interdiction de circulation



Le Maire de CUINCHY

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu
le.....

Considérant queconstitue un danger
pour la sécurité publique ;

A R R E T E

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
 - Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - Président du Conseil Général
 - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

Annexe n°4.10 listes des batiments équipés d'un défibrillateur

- Salle des fêtes rue des fusillés et des résistants
- Mairie place Arthur Lamendin
- Complexe Sportif *Claude Potier* rue Jules Ferry
- Salle de la Culture et des associations place de l'Abbé Cazin
- Restaurant Municipal rue Jules Ferry
- Stade de football rue Jean Jacques Rousseau

